

Convocation du conseil municipal : le 7 avril 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

M. Didier **ROUSSEL**,

**Maire**

Mmes et Mrs **DEHONDT** Jean Pierre, **STEVENOOT** Jean Pierre, **VANPEPERSTRAETE** Pascale, **GRYMYSLAWSKI** Laurence, **DELAUTTRE** Richard

**Adjoint**

Mmes et Mrs **RYCKEWAERT** Jean-Paul, **DEREMETZ** Pascal (arrivé à 20 h 45), **DEBAVELAERE** Christophe, **DUBREUCQ** Guy, **BARBEZ** Nathalie, **GEERAERT** Marie Laure, **SENICOURT** Sabine, **VAESKEN** Stéphanie, **VAESKEN** Ludovic, **VANDEWALLE** Nathalie, **STAIB** Audrey, **GRAVE** Julie, **DEBEUGNY** Marc

**Conseillers Municipaux**

**Absent (s) ou excusé (s)** : **DEREMETZ** Pascal (pouvoir à Didier ROUSSEL jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : Jean Paul Ryckewaert, assisté d'Hélène ROULEZ, secrétaire générale de Mairie

### ORDRE DU JOUR du 12 avril

1. Approbation du PV du 7 février 2017
2. FINANCES – AFFAIRES FONCIERES – Acquisition gratuite d'une parcelle à la SCI la laiterie
3. AFFAIRES FONCIERES – Déclassement de voie après enquête publique et échange
4. ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord
5. ADMINISTRATION GENERALE - Adhésions SIDEN SIAN
6. FINANCES – JEUNESSE : création et tarifs 2017 pour un accueil péri –centre de loisirs
7. FINANCES – Tarifs pour l'organisation de la brocante et du marché de Noël
8. FINANCES – compte de gestion 2016 pour le budget annexe "Lotissement de la MARE"
9. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 pour le budget annexe "Lotissement de la MARE"
10. FINANCES – compte de gestion 2016 pour le budget annexe "ZAC de la clé des champs"
11. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 pour le budget annexe "ZAC de la clé des champs": analyse et affectation des résultats
12. FINANCES – compte de gestion 2016 pour le budget annexe "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE"
13. FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 pour le budget annexe "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" : analyse et affectation des résultats
14. FINANCES – compte de gestion 2016 pour la COMMUNE
15. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 pour la COMMUNE : analyse et affectation des résultats
16. FINANCES – BUDGET UNIQUE 2017 pour le budget annexe "ZAC de la clé des champs"
17. FINANCES – BUDGET UNIQUE 2017 pour le budget annexe "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE"
18. FINANCES – Taux d'imposition des 3 taxes
19. FINANCES – BUDGET UNIQUE 2017 pour la COMMUNE
20. Initiative des élus  
ADDITIF validé par tous : PERSONNEL COMMUNAL – Indemnité annuelle de technicité

1. Le procès verbal du 6 février 2017 est adopté
2. **2017 – 04 – 080 Acquisition gratuite de terrain auprès de la SCI La Laiterie** AFF 936  
 Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,  
 Vu le plan local d'urbanisme de la commune d'Esquelbecq,  
 Vu la délibération du conseil municipal du 24/09/2014 en vue de l'acquisition gratuite du terrain d'emprise nécessaire à l'élargissement de voirie, parcelle A 1133 pour 40 m<sup>2</sup>, notamment à usage de trottoir en bordure de la RD 417 dite rue de Bergues, propriété de la SCI La laiterie, représentée par Mme Annie BUCHET-FAVEAU,  
 La SCI La Laiterie propose de rétrocéder à la commune gratuitement la parcelle cadastrée section A n°1129 d'une contenance de 23 m<sup>2</sup> sur lequel est implanté un transformateur électrique.  
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**DÉCIDE :**  
 - D'approuver l'acquisition gratuite des parcelles référencées au cadastre section A :  
 1°) n°1133 pour une contenance de 40 m<sup>2</sup>  
 2°) n°1129 pour une contenance de 23 m<sup>2</sup>  
 - Que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune  
 - D'autoriser Monsieur le maire, à signer tout document relatif à cette affaire et notamment l'acte authentique de cette acquisition et de transfert de propriété  
**Adopté à l'unanimité**  
*Note : Peut être voir avec la propriété voisine pour l'achat d'une petite parcelle pour la continuité du trottoir.*
3. **2017 – 04 – 080 – Déclassement de voirie après enquête publique** AFF 937  
 Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)  
 Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)  
 Vu la délibération en date du 07/02/2017,  
 Vu l'arrêté municipal du 08/02/2017 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement dans la voirie communale.  
 Vu le registre d'enquête clos le 10/03/2017 ne comportant aucune réclamation contraire à ce sujet,  
 Vu l'avis favorable de Monsieur le Commissaire enquêteur,  
 Vu l'avis des domaines en date du 30/03/2017,

CONSIDERANT que le bien communal repris sous les parcelles cadastrées n°1380 de la section D pour 1274 m<sup>2</sup> et Section ZK n°74 pour 448 m<sup>2</sup> était à l'usage de voirie publique communale n°101

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il sera créé une nouvelle portion de voirie,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

CONSIDERANT la parcelle ZK n°35 pour 237 m<sup>2</sup> en nature de terre, annexe à la voirie

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation des parcelles cadastrées n°1380 de la section D pour 1274 m<sup>2</sup> et Section ZK n°74 pour 448 m<sup>2</sup> en nature de voirie communale

DECIDE du déclassement de la portion de la VC n°101 rue André Ammeux reprise sur les parcelles cadastrées n°1380 de la section D pour 1274 m<sup>2</sup> et Section ZK n°74 pour 448 m<sup>2</sup> du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE l'échange des propriétés à titre gratuit, des parcelles communales d'une contenance totale de 1959 m<sup>2</sup>, situées section D n°1380, section ZK n°74 et ZK n°35 en faveur de l'entreprise POMUNI FRANCE sise Rue Ammeux à Esquelbecq, contre les parcelles situées section D n°1378, ZK n°79 ZK n°76 et ZK n°72 pour une contenance totale de 2938 m<sup>2</sup> en vue d'être aménagées en voirie. DIT que les frais d'acte de l'étude de Me DELVART à Wormhout sont pris en charge par l'entreprise POMUNI France, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces opérations.

Le tableau de classement des voies communales sera mis à jour suite à cette décision.

**Adopté à l'unanimité**

*Note : M. Debeugny demande à Monsieur le Maire d'interpeller la CCHF afin qu'elle sollicite également le Département pour le contournement du village par des camions.*

#### **4. 2017-04-020 – Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord**

AFF 938

Vu l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « *Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.* »,

Vu l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « *Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales...* »,

Vu la dissolution de l'association « Agence Technique Départementale du Nord au 31 décembre 2016,

Vu la création de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de cette nouvelle Agence et notamment son article 6 qui dispose que : « *Toute commune ou tout établissement public intercommunal du département du Nord peut devenir membre de l'agence, en adoptant par délibération, et sans réserve, les présents statuts* »,

Considérant l'intérêt pour la commune/la communauté/le syndicat d'une telle structure,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord;
- d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence ;
- d'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune
- de désigner M Didier Roussel comme son représentant titulaire à l'Agence, et M Jean Pierre Stevenoot comme son représentant suppléant.

**Adopté à l'unanimité**

#### **5. 2017-04-020 – Adhésions SIDEN SIAN**

AFF 939

Le Conseil Municipal accepte :

➤ Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ELINCOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

➤ Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'EVERGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Assainissement Collectif »,

➤ Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BLECOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

➤ Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la communes d'HAYNECOURT (Nord) et de FREMICOURT (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

➤ Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de NEUFCHATEL SUR AISNE (Aisne), du Syndicat des Eaux de la Région de POUILLY SUR SERRE (Aisne) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable » (Production *par captages ou pompes*, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

➤ Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville d'HAZEBROUCK (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production *par captages ou pompes*, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine), « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 31/3a et 32/3b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 10 Novembre 2016, dans les délibérations n° 49/11a, 50/11b, 51/11c, 52/11d et 53/11e adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 16 Décembre 2016 et dans les délibérations n° 4/4 et 6/6 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 31 janvier 2017.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé(e) d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin

**Adopté à l'unanimité**

**6. 2017-04-021 – Indemnité annuelle de Technicité**

AFF 940

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le régime indemnitaire du personnel communal permet l'attribution de l'IAT pour certains agents de catégories C et B.

Cette indemnité est prévue dans l'enveloppe budgétaire depuis 2003.

Il convient de préciser que cette indemnité peut être attribuée aux agents du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. Cette précision avait été omise précédemment.

Monsieur le Maire précise qu'une réforme du régime indemnitaire est prévue par le R.I.F.S.E.E.P. (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel):

- Décret n° 2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- Décret n° 2014-1526 du 16/12/2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux
- Circulaire NOR : RDFS1427139C du 05/12/2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP (fonction publique d'Etat)

La modification pour la commune interviendra au cours de l'année 2017.

Le conseil municipal décide que l'IAT peut être attribuée aux agents du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (avec effet rétroactif au début de leur perception).

**Adopté à l'unanimité**

**7. 2017-04-022- 42 – Péri centre**

AFF 941

La commission Jeunesse a travaillé sur la création d'un péri centre pour les accueils de loisirs. Ce besoin a été exprimé par les parents. Cet accueil interviendra dès les vacances d'été 2017.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivants

**Péricentre**

QF	Tarif par session matin ou soir
Moins de 370	0.50 €
370 à 499	0.90 €
500 à 700	1.20 €
701 à 1000	2.20 €
1001 à 1250	2.25 €
Plus de 1251	2.30 €

*caution de 100 € par enfant*

**Adopté à l'unanimité**

*Note : JP STEVENOOT informe le conseil municipal que la commission réfléchi à la mise en place d'un accueil en journée complète à Pâques et de la création d'un accueil aux vacances d'automne.*

**8. 2017-04-022/42 – Brocante et marché de Noël**

AFF 942

Suite à la création de l'Office Intercommunal de Tourisme de la CCHF, et à la reprise des activités de l'association de l'Office de Tourisme, il y a eu lieu de statuer sur 2 manifestations communales. En effet, l'organisation de la brocante et du marché de Noël, n'est pas reprise par l'OTI. Le bureau du conseil municipal en accord avec l'Office de tourisme a décidé de reprendre l'organisation de ses 2 manifestations, importantes pour la vie du village et son rayonnement.

Il y a lieu de fixer les tarifs et d'organiser l'encaissement des droits de place.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivants :

**Brocante :**

Emplacement de 4m x 4m (16 m2)

Tarif pour les particuliers esquelbecquois : 3 € le 1<sup>er</sup> emplacement (6 € les suivants)

Tarif pour les particuliers non esquelbecquois : 6 € l'emplacement

Tarifs pour les professionnels esquelbecquois : 10 € l'emplacement (15 € pour les suivants)

Tarifs pour les professionnels non esquelbecquois : 15 € l'emplacement

**Marché de Noël et du Livre :**

Emplacement de 3m x 3m (maximum de 9 x 9)

Tarif pour les associations : 20 euros l'emplacement

Tarif pour les professionnels : 40 euros l'emplacement

Chèque de caution de 200 euros

Les encaissements pour ces deux manifestations entreront dans la régie «fêtes et cérémonies».

**Adopté à l'unanimité**

**9. 2017-04-022 – Compte de gestion 2016 Lotissement de la mare**

AFF 943

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,

VU le code des Communes, art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur Dubreucq informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016, a été réalisée par le comptable du Trésor public de WORMHOUT et que le compte de gestion du Lotissement de la MARE établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur Dubreucq précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 02/02/2017, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1<sup>er</sup> juin.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte le compte de gestion du comptable de l'exercice 2016 pour le Lotissement de la MARE, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

**10. 2017-04-022 – Compte Administratif 2016 Lotissement de la mare**

AFF 944

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et 2,

VU le code des communes, art. R 241.1 à 4, R241, 6 à 15 et R241.16 à 33,

VU la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2016 approuvant le budget unique de l'exercice 2016,

VU les décisions modificatives prises au cours de cet exercice,

**Guy Dubreucq expose** à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016.

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

Vu le compte de gestion dressé par le Trésor Public,

**Le Maire ayant quitté la séance** et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Jean Pierre DEHONDT Adjoint au Maire, conformément à l'art. L2121.14 du code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal **par 18 VOIX POUR**

Le Maire n'ayant pas participé au vote

**ADOpte le compte administratif 2016 du lotissement de la Mare** arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	totaux
RECETTES	199 218, 07	RECETTES	117 281, 20	316 499, 27
DEPENSES	42, 00	DEPENSES	624 490, 06	624 532, 06
RESULTAT DE L'EXERCICE	199 176, 07	RESULTAT DE L'EXERCICE	-507 208, 86	-308 032, 79
RESULTAT ANTERIEUR	-199 176,07	RESULTAT ANTERIEUR	507 208,75	308 032, 79
		AFFECTATION DES RESULTATS		

RESULTAT GLOBAL (DI 001)	0	RESULTAT GLOBAL (RF 002)	0	0
	0			

**ANALYSE SOMMAIRE**

- 1 – Dépenses de fonctionnement
  - 9 202 € : taxes sur cession
  - 416 027, 99 € : reversement au budget principal communal
- 2 – Recettes de fonctionnement
  - 0, 20 € : arrondis de TVA
  - 117 239 € : vente de 2 terrains

3 – Recettes d’investissement : 199 218, 07 : sortie du stock final

Comme souhaité dans la délibération n°924 du 7 novembre 2016, le budget annexe « lotissement de la mare » est clos au 31 décembre 2016.

**11. 2017-04-022 – Compte de gestion 2016 ZAC**

AFF 945

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,  
 VU le code des Communes, art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur Dubreucq informe l’assemblée municipale que l’exécution des dépenses et recettes relatives à l’exercice 2016, a été réalisée par le comptable du Trésor public de WORMHOUT et que le compte de gestion de la ZAC de la Clé des Champs établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Guy Dubreucq précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 02/02/2017, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1<sup>er</sup> juin.

CONSIDERANT l’identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable,

Ayant entendu l’exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

**ADOpte le compte de gestion du comptable de l’exercice 2016 pour la ZAC de la Clé des Champs, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

**12. 2017-04-022 – Compte Administratif 2016 ZAC**

AFF 946

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et 2,

VU le code des communes, art. R 241.1 à 4, R241, 6 à 15 et R241.16 à 33,

VU la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2016 approuvant le budget unique de l’exercice 2016,

VU les décisions modificatives prises au cours de cet exercice,

**Guy Dubreucq expose** à l’assemblée municipale les conditions d’exécution du budget de l’exercice 2016.

**Ayant entendu** l’exposé de son rapporteur,

Vu le compte de gestion dressé par le Trésor Public,

**Le Maire ayant quitté la séance** et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Jean Pierre DEHONDT, adjoint au Maire conformément à l’art. L2121.14 du code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal **par 17 POUR 1 Abstention (Marc Debeugny),**

Le Maire n’ayant pas participé au vote

**ADOpte le compte administratif 2016 de la ZAC de la Clé des Champs arrêté comme suit :**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	totaux
RECETTES	0,00	RECETTES	0,00	0,00
DEPENSES	0,00	DEPENSES	1 100, 00	- 1 000, 00
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	RESULTAT DE L'EXERCICE	1 100, 00	- 1 000, 00
RESULTAT ANTERIEUR	- 5 383,04	RESULTAT ANTERIEUR	- 8 015, 64	- 14 498, 68

RESULTAT GLOBAL	- 5 383,04	RESULTAT GLOBAL	- 9 115,64	- 14 498,68
Déficit Inv. (DI 001)		Déficit Fonc. (DF 002)		
RESULTAT GLOBAL à la clôture	- 14 498,68			

**ANALYSE SOMMAIRE :**

Pas de réalisations en 2016,

Annonces légales du marché pour le choix d'un AMO : 900 € - frais d'avocat : 200 €

S'agissant d'un budget établi en HT, la TVA est récupérée au trimestre. C'est le budget de la commune qui alimente ce budget.

Les résultats figurant dans le tableau seront affectés sur les lignes du budget unique 2017 de la ZAC de la clé des champs de la manière suivante :

- au compte 001 ID	<b>DEFICIT</b> d'investissement à la clôture de l'exercice	= - 5 383,04 €
- au compte 002 FD	<b>DEFICIT</b> de fonctionnement reporté	= - 9 115,64 €

**13. 2017-04-022 – Compte de gestion 2016 Développement économique**

AFF 947

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,

VU le code des Communes, art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur Dubreucq informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016, a été réalisée par le comptable du Trésor public de WORMHOUT et que le compte de gestion du budget 'DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE' (ZAE) établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur Dubreucq précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 02/02/2017, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1<sup>er</sup> juin.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal ;

**ADOpte le compte de gestion du comptable de l'exercice 2016 pour le budget de DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (ZAE), dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

**14. 2017-04-022 – Compte Administratif 2016 Développement économique**

AFF 948

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et 2,

VU le code des communes, art. R 241.1 à 4, R241, 6 à 15 et R241.16 à 33,

VU la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2016 approuvant le budget unique de l'exercice 2016,

VU les décisions modificatives prises au cours de cet exercice,

**Monsieur Dubreucq expose** à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016.

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

Vu le compte de gestion dressé par le Trésor Public,

**Le Maire ayant quitté la séance** et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Jean Pierre DEHONDT Adjoint au Maire, conformément à l'art. L2121.14 du code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal **par 18 POUR**

Le Maire n'ayant pas participé au vote

**ADOpte le compte administratif 2016 du "Développement Economique" arrêté comme suit :**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	totaux
RECETTES	300,00	15 068,07	15 368,07
DEPENSES	256 069,70	4 284,22	260 353,92
RESULTAT DE L'EXERCICE	-255 769,70	+ 10 783,85	-244 985,85
RESULTAT ANTERIEUR	260 434,81	8 404,75	268 839,56
	<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>		

RESULTAT GLOBAL (RI 001)	+ 4 665, 11	RESULTAT GLOBAL (RF 002)	+19 188, 60	+23 853, 71
	+ 23 853, 71			

**RAPPEL** : le budget annexe du DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE a été créé le 15 avril 2013 pour permettre de gérer la TVA sur les travaux de construction des bâtiments communaux à usage commercial (avance communale pour permettre la réalisation des travaux : 599 843 € en 2013).

Sont concernés :

- La Maison des Commerces et du Livre, 7 place Bergerot
- Le rez-de-chaussée du bâtiment 2 rue de Pitgam
- Le bâtiment 18 place Bergerot

Seront incluses dans ce budget toutes les acquisitions futures ou réaffectations à usage commercial.

**ANALYSE SOMMAIRE**

- 1 – recettes d’investissement
  - 300 € : caution du locataire du 7, place Bergerot
- 2 – dépenses d’investissement
  - 150 000 € : remboursement sur avance budget communal
  - 106 069, 70 € : jonction MDL - MW
- 3 – recettes de fonctionnement
  - revenu des immeubles et charges remboursées : 15 068, 07 €
- 4 – dépenses de fonctionnement
  - gestion courante des bâtiments (eau, électricité, petites fournitures, réparations) : 1 611, 74 €

**Les résultats peuvent donc être affectés de la façon suivante :**

- C/ 001 Excédent d’investissement + 4 665, 11
- C/ 002 Excédent de fonctionnement + 19 188, 60

**15. 2017-04-022 – Compte de gestion 2016 Commune**

AFF 949

VU le code général des collectivités territoriales art L2121.31, L 2122.21 L 2343.1 et2,

VU le code des Communes, art. R 241.1 à 4, R241 6 à 15 et R241.16 à 33,

Monsieur Dubreucq informe l’assemblée municipale que l’exécution des dépenses et recettes relatives à l’exercice 2016, a été réalisée par le comptable du Trésor public de WORMHOUT et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur Dubreucq précise que le comptable a transmis à la Commune, son compte de gestion le 02/02/2017, conformément aux termes de la loi qui lui fait obligation de transmettre ce document avant le 1<sup>er</sup> juin.

CONSIDERANT l’identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable,

Ayant entendu l’exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

**ADOpte le compte de gestion du comptable pour l’exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice par 18 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Debeugny)**

**16. 2017-04-022 – Compte Administratif 2016 commune**

AFF 950

**RESULTATS COMPTABLES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 pour la Commune**

	INVEST		FONCT	totaux
RECETTES	801 258, 61	RECETTES	1 930 779, 29	2 732 037, 90
DEPENSES	- 280 551, 43	DEPENSES	-1 230 207, 29	1 510 758, 74
RESULTAT DE L'EXERCICE	520 707, 18	RESULTAT DE L'EXERCICE	700 571, 98	1 221 279, 16
RESULTAT ANTERIEUR 2014	-825 628, 90	RESULTAT ANTERIEUR 2014	258 731, 39	Affecté à l’inv en 2016
RESULTAT GLOBAL (DI 001)	-304 921, 72	RESULTAT GLOBAL	700 571, 98	

395 650, 26

RESULTAT  
A AFFECTER  
( RI 1068) - 304 921, 72

DEFICIT A  
COUVRIR -304 921, 98

RESULTAT  
APRES  
AFFECTATION 395 650, 26  
(RF 002)

Le gros déficit des années antérieures se résorbe, en partie avec le reversement du solde du budget du lotissement de la Mare (comme cela était prévu à l'origine) . La commune gère 3 budgets annexes soumis à TVA : le "lotissement de la Mare", la "ZAC de la Clé des Champs" et le "Développement Economique".

Etude des réalisations de l'exercice : les chiffres ci-dessous sont présentés avec un arrondi à l'€.  
Montant des réalisations 2016, suivi des prévisions (..), suivi des réalisations 2015, à titre comparatif.

- FONCTIONNEMENT - DEPENSES** = 1 230 207 € (prévisions = 1 907 353) /// 2015 = 1 271 345 €
- Chapitre 011 – charges à caractère général = 323 600 (prévisions = 397 760) /// 2015 = 348 992  
Peu de variations hormis les postes : énergie électricité (- 15 000), alimentation (+ 4 000) : plus d'enfants à la cantine et 3 semaines de cantine pendant les ALSH
  - Chapitre 012 – charges de personnel = 579 798 € (prévisions = 588 150) /// 2015 = 569 845€  
Equilibre dans les emplois de personnel
  - Chapitre 65 – autres charges de gestion courante = 200 283 € (prévisions = 224 700) /// 2015 = 220 749€  
Peu de modifications
  - Chapitre 66 – charges financières = 56 662 € (prévisions = 63 000) /// 2015 = 54 700€  
Une échéance d'emprunt supplémentaire payé en 2016 sur budget 2015– Peu d'intérêts payés sur les lignes de trésorerie
  - Opérations d'ordre pour 68 691 € qui correspondent aux amortissements des acquisitions des années antérieures.
- FONCTIONNEMENT - RECETTES** = 1 930 779 € (prévisions = 1 907 352) /// 2015 = 1 530 076€
- Chapitre 013 – atténuation des charges = 46 858 (prévisions = 50 000) /// 2015 = 51 720
    - o Remboursement sur les emplois aidés (S. Wils, S. Helleissen, D. Manouvrier et L. Vangelder) et sur les arrêts maladie. Moins important qu'en 2015 car contrats moins aidés
  - Chapitre 70 – produits des services = 93 731€ (prévisions = 75 900) /// 2015 = 82 500 €
    - o Moins de concessions au cimetière
    - o Augmentation des redevances périscolaires et NAP (1 semaine de centre en février et mise en place des NAP)
  - Chapitre 73 – impôts et taxes = 840 728 € (prévisions = 844 523) /// 2015 = 838 136€
    - o Baisses de contributions directes dues à une révision des bases d'imposition
  - Chapitre 74 – dotations = 468 346 € (prévisions = 421 023) /// 2015 = 503 951€.  
Ces hausses se retrouvent en : augmentation du fonds des taxes de péréquation.
  - Chapitres 75 et 77 – autres produits = 481 115 € (prévisions = 465 906 €) /// 2015 = 46 456 €
    - o c/ 7551 excédent des budgets annexes : transfert du lotissement de la Mare.

- INVESTISSEMENT - DEPENSES** = 280 551 € (prévisions hors solde N-1 = 787 675) /// 2015 = 1 383 080€
- c/ 16 = 140 973 € : remboursement du capital des emprunts
  - c/ 2111 = 20 000 € : achat du terrain « Moré »
  - c/ 2112 = 688 € : rétrocession de voirie du lotissement Pieters
  - c 2115 = 7 891 € : clôture du terrain de tennis
  - c/ 21312/ 261 = 53 654 € : travaux de l'école André Ammeux
  - c/ 21318 = 17 339 € travaux à la gare
  - c/ 3135 = 5 401 € chaudière et chauffe eau MW
  - c/ 2152 = 13 104 € travaux d'éclairage public rue de Pitgam, rue Foch, rue du tilleul, vallée de l'Yser
  - c/21561 = 2 000 € tracteur
  - c/2188= 17 561 € divers matériels pour la musique, les fêtes, nouvelle installation téléphonique en mairie, panneaux du stade et espace JMD

- INVESTISSEMENT - RECETTES** = 801 258 € (prévisions hors virement de fonctionnement) = 1 070 304) /// 2015 = 1 172 788 €
- Chapitre 10 réserves, dotations et FCTVA = 387 040 € (prévisions 388 731 €) /// 2015 = 273 936 €
  - Chapitre 13 subventions = 113 795 € (prévisions 350 455 €) /// 2015 = 121 973 €  
A venir en 2017, les soldes des subventions de l'état et du département pour l'école et le restaurant scolaire)
  - Chapitre 16 emprunts = 81 732 € (prévu 1500 )/// 2015 = 450 000 €

- Chapitre 27 = 150 000 € de reversement du budget développement économique
- Opérations d'ordre = 68 691 € amortissements que l'on retrouve en fonctionnement dépenses

**QUELQUES RATIOS** suivant les chiffres repris des pages 4 et 5, **en comparaison avec 2015**

		<b>2016</b>	<b>2015</b>
Coût des dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	=	50 %	45%
Coût des charges générales et autres charges courantes / dépenses réelles	=	45 %	47 %
Intérêts des emprunts / dépenses réelles	=	5 %	5 %
Produit des impôts et dotations / recettes réelles	=	88 %	%
Dépenses d'équipement (invest.) / Dépenses réelles d'investissement	=	50 %	56 %
Remboursement du capital des emprunts (hors prêt relais) / dépenses réelles	=	10 %	9 %
Produit des subventions / recettes réelles d'investissement (hors prêt relais)	=	16 %	24 %
Produit des dotations (TVA et TA) / recettes réelles	=	18 %	38 %
Produit des emprunts / recettes réelles	=	20 %	62 %

**ANNEXES** : Etat détaillé des subventions octroyées aux associations

<b>OBJET</b>	<b>BENEFICIAIRE</b>	<b>BP</b>	<b>BS</b>	<b>REALISE</b>
subv. annuelle	ACPG	200,00 €	0,00 €	200,00 €
subv été si participation	ADL ESQ PETANQUE	300,00 €	0,00 €	300,00 €
subv. annuelle	ADL Esquelbecq - pétanque	150,00 €	0,00 €	150,00 €
subv. été si participation	ADL Esquelbecq - Tennis Table	300,00 €	0,00 €	300,00 €
subv. annuelle	ADMR	153,00 €	0,00 €	153,00 €
subv. annuelle mairie	AMICALE personnel Esquelbecq	3 659,00 €	0,00 €	3 659,00 €
subvention annuelle	APE	150,00 €	0,00 €	150,00 €
subv 1e acpte cl.neige	APE Ecole Ammeux	2 200,00 €	0,00 €	2 200,00 €
subv. annuelle	APEL St Joseph	150,00 €	0,00 €	150,00 €
Participation classe verte	APPEL St Joseph	1000,00 €	0, 00 €	1000,00 €
subv. annuelle	BECOBART	150,00 €	0,00 €	150,00 €
subv. carnaval 2016	BECOBART Esquelbecq	800,00 €	0,00 €	800,00 €
subv annuelle	chasseurs de l'Yser	150,00 €	0,00 €	150,00 €
fonctionnement + transport	Club rencontre et amitié	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
nbre élèves x 11,50x 82 élèves	Collège houtland FSE	943,00 €	0,00 €	943,00 €
28 élèves x 11.50	Collège ND Wormhout OGEC	322,00 €	0,00 €	322,00 €
subv.annuelle promotion village	Confrérie Fous Patate Aztèque ESQ	500,00 €	0,00 €	500,00 €
convention 411.39x32	Ecole St Joseph Esquelbecq	13 180,00 €	0,00 €	13 180,00 €
subv. CLIS 2 élèves esq	Ecole St Pierre Bergues	822,00 €	0,00 €	822,00 €
subv. annuelle	ENVOL Esquelbecq	150,00 €	0,00 €	150,00 €
animation : patate feest	ETOILE d'ESQUELBECQ	3 000,00 €	0,00 €	3000,00 €
subv. annuelle	flânerie d'Esquelbecq	150,00 €	0,00 €	150,00 €
subv. été si participation	Flânerie Esquelbecq	300,00 €	0,00 €	300,00 €
subv. annuelle	Fraternité Catholique Wormhout	50,00 €	0,00 €	50,00 €
subv. annuelle	GAULE Houtland	150,00 €	0,00 €	150,00 €
subv. été si participation	GAULE Houtland Esquelbecq	300,00 €	0,00 €	0,00 €
subv. annuelle	Gym et Détente Zegerscappel	150,00 €	0,00 €	150,00 €
fonctionnement et animations	HBM ESQUELBECQ	3 800,00 €	0,00 €	3 800,00 €
subv. annuelle	Judo Club Wormhout	50,00 €	0,00 €	50,00 €
subv annuelle	label guit'art	150,00 €	0,00 €	150,00 €
subv. été si participation	Label Guit'art Esquelbecq	300,00 €	0,00 €	300,00 €
Subv excep festival	Label Guit'art Esquelbecq	3000,00 €	0,00 €	3 000, 00 €
Subv annuelle	les cadets du Houtland	150, 00 €	0, 00 €	150, 00 €
subv été si participation	les cadets du Houtland	300,00 €	0,00 €	300,00 €
subv. annuelle	MESSAGERS de l'Yser Esquelbecq	200,00 €	0,00 €	200,00 €
subvention annuelle	Office de Tourisme ESQUELBECQ	21 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €
participation cantine	OGEC Ecole St Joseph	4 580,00 €	0,00 €	4 580,00 €

subv. annuelle	Plaine au Bois Esquelbecq	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
1.00 x 191 élèves école Ammeux	RASED	191,00 €	0,00 €	191,00 €
subv. annuelle	Retables de Flandre	40,00 €	0,00 €	40,00 €
subv annuelle	riviere enchantée	150,00 €	0,00 €	150,00 €
subv été si participation	Saint Sebastien	300,00 €	0,00 €	300,00 €
subv. annuelle	Saint Sébastien Esquelbecq	200,00 €	0,00 €	200,00 €
subv été si participation	show gaga	300,00 €	0,00 €	300,00 €
subv annuelle	show gaga Esquelbecq	150,00 €	0,00 €	150,00 €
subv. annuelle	Sport Auto Esquelbecq	150,00 €	0,00 €	150,00 €
subv été si participation	tennis	300,00 €	0,00 €	300,00 €
subv. annuelle	TENNIS Club Esquelbecq	1 120,00 €	0,00 €	1 120,00 €
subv. annuelle	UNC AFN Esquelbecq	300,00 €	0,00 €	300,00 €
subvention annuelle	USE	6 403,00 €	0,00 €	6 403,00 €
subv exc si maintien régional	USE	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
subv été si participation	USE	300,00 €	0,00 €	300,00 €
part CUI de l'année sur justificatifs	USE Esquelbecq	2 400,00 €	0,00 €	2 400,00 €
subv.excep.catég.sup.s/facture	USE Esquelbecq	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
subv annuelle	Vie Libre (mouvem.)	75,00 €	0,00 €	75,00 €
développ. concept INTERREG IV	Village Du Livre Esquelbecq	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subv projet Benin	Solid'ajeunes	100,00 €	0,00 €	100,00 €
création	Esquelscrap	0,00 €	300,00 €	300,00 €
création	Esquel run	0,00 €	300,00 €	300,00 €
TOTAL				69 522,00 €

Monsieur Debeugny remarque que la gestion communale est prudente et permettrait de baisser les taxes. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de faire juste un arrêt sur image mais de prévoir et d'anticiper. Monsieur Dubreucq rappelle à Monsieur Debeugny qu'il n'avait pas le même discours l'an dernier.

**Adopté par 17 voix pour (Monsieur le Maire ne participant pas au vote) et 1 voix contre (Marc Debeugny)**

**17.2017-04-022 – BU 2017 ZAC**

AFF 951

Le budget 2017 du budget annexe de la ZAC incorpore d'une part les résultats du compte administratif 2016 et les nouvelles inscriptions pour l'exercice 2017. Ce budget gère les comptes de stock et est affilié à la TVA. Il s'agit donc d'une comptabilité croisée entre sections avec écritures en opérations d'ordre.

Le budget s'articule comme suit :

**FONCTIONNEMENT = 69 117,64 €**

Dont en dépenses :

- C/6015 20 000 = terrains à aménager
- C/ 6405 39 000 = études et prestations de services sur les terrains (M.O. réalisation + honoraires avocat)
- C/6231 1 000 = annonces et insertions
- C/ 002 9 115,64 = incorporation du déficit constaté en 2015

**INVESTISSEMENT = 64 383,04 €**

**En dépenses**, cette somme correspond aux opérations d'ordre sur terrains, études et prestations inscrites sur le budget de fonctionnement "recettes"

- C/ 001 5 383,04 = reprise du déficit de 2015

**En recettes :**

- C/16874 64 383,04 = apport en provenance du budget communal à titre d'avance (on retrouve cette même somme au budget de la commune)

**Adopté par 18 voix pour et 1 abstention (Marc Debeugny)**

**17. 2017-04-022 – BU 2017 Développement économique**

AFF 952

Le BUDGET UNIQUE 2017 du budget annexe du développement économique incorpore d'une part les résultats du compte administratif 2016 et les nouvelles inscriptions pour l'exercice 2017. Ce budget gère les comptes de stock et est affilié à la TVA. Il s'agit donc d'une comptabilité croisée entre sections avec écritures en opérations d'ordre.

Le budget s'articule comme suit :

**FONCTIONNEMENT = 34 295,61 €**

**Dont en dépenses**

-	C/022	2 545.61	= dépenses imprévues
-	C/023	15 000	= virement à la section d'investissement
-	C/ 60611/12	1500	= eau, électricité
-	C/60628	1000	= autres fournitures non stockées et petit matériel (Minoterie...)
-	61522/5221	8000	= entretien de bâtiments

**Dont en recettes :**

-	C/ 002	19 188.60	= excédent de fonctionnement
-	C/ 752	14 500	= revenus des immeubles

**INVESTISSEMENT 110 650, 11 €**

**Dont en dépenses,**

-	C/020	3 961.57	= dépenses imprévues
-	C/21318	18 000	= travaux sur bâtiments
-	C/2152	15 000	= participation pour panneau auto routier
-	C/168741	50 000	= reversement avance communale (même somme au BU communal)
-	C/1327	10 188.54	= reversement trop perçu subvention Interreg

**Dont en recettes :**

-	C/ 001	4 665, 11	= reprise de l'excédent de 2016
-	C/ 021	15 000	= virement de la section de fonctionnement
-	C/ 1322	64 867	= solde subvention Région
-	C/1325	25618	= fond de concours CCHF

**Adopté à l'unanimité**

**18. 2017-04-022 – Taux d'imposition**

AFF 953a

Le budget 2017 de la Commune présenté est en équilibre en tenant compte des taux des 3 taxes locales à déterminer pour 2017. Compte tenu des éléments du budget, sur la proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide de maintenir les taux des 3 taxes locales au même niveau que l'an passé, soit :

TAXE d'HABITATION –TH	=	17,52 %
TAXE S/FONCIER BATI –TFB	=	18,29 %
TAXE S/FONCIER NON BATI –TFNB	=	54,08 %

*Monsieur le Maire précise que les taux sont maintenus en compensation des baisses de dotations de l'Etat. Madame Vaesken exprime qu'une baisse minime des taux ne serait qu'un effet de propagande puisque les habitants ne s'en rendraient pas réellement compte. Monsieur Debeugny dit que la commune a une marge financière suffisante pour baisser de 10 % les taux. Monsieur Dubreucq conteste cette possibilité étant donné les échéances à venir et de la continuité des baisses de dotations et subventions et s'étonne que lors de la commission des finances Monsieur Debeugny ne se soit pas exprimé.*

*Adopté par 18 voix pour et 1 contre (Marc Debeugny)*

**19. 2017-04-022 – BU 2017 commune**

AFF 953b

**RAPPEL :** Le conseil municipal a opté en 2003 pour le vote du budget en 2 phases : le vote du Compte Administratif de l'année antérieure, suivi par le vote d'un budget unique avec incorporation des résultats du compte administratif de l'année antérieure. La procédure classique, vote du budget primitif suivi en fin d'année du vote du budget supplémentaire, a été abandonnée au profit d'un BUDGET UNIQUE. Le budget unique contient les propositions nouvelles pour l'exercice en cours, l'inscription des 'Restes à Réaliser' et la reprise des résultats de l'exercice antérieur votés au Compte Administratif le 3 mars 2016.

**Opérations d'ordre :** ce sont des mouvements de section à section (du fonctionnement vers l'investissement et inversement). Ce sont par exemple les amortissements (1), les travaux en régie (2), le virement du solde des recettes de fonctionnement vers l'investissement, permettant de couvrir le déficit d'investissement (3). Ces mouvements constituent la part d'autofinancement qu'il est possible de dégager pour pouvoir d'une part rembourser le capital annuel des emprunts contractés, et d'autre part réinvestir dans des projets touchant le patrimoine communal (gros travaux, acquisition de matériel à amortir sur plusieurs années).

(1) **les amortissements** consistent, après acquisition d'un bien matériel à amortir ce bien sur plusieurs années afin de constituer une provision nouvelle pour une future acquisition (par exemple un véhicule, des chaises, une armoire) ; les immeubles ne sont pas amortis dans les communes.

(2) **les travaux en régie** sont les travaux réalisés par le personnel communal ; ils servent à intégrer le matériel acquis en fonctionnement ainsi que la main d'œuvre du personnel qui a transformé ce même matériel afin d'augmenter la valeur patrimoniale de la commune (l'aménagement de nouveaux locaux, la réfection des façades des bâtiments communaux –peinture, menuiseries extérieures...) ; seul le matériel acquis est soumis à récupération de la TVA.

(3) **en fin d'exercice** la section de fonctionnement doit présenter un excédent de recettes. La section d'investissement qui, dans la très grande majorité des cas, présente un déficit en général au moins égal au remboursement du capital des emprunts, doit être équilibrée par un apport des recettes de fonctionnement.

**Dépenses et recettes s'équilibrent à 3 188 814, 48 € avec reprise des résultats de N -1, se répartissant ainsi : 1 935 285,76 € en fonctionnement et 1 253 528,72 € en investissement.**

**COMMENTAIRES des principaux postes**

**TOTAL fonctionnement DEPENSES = 1 935 285,76 €**

**chapitre 011 charges générales = 397 300**

A NOTER

60612	45 000	énergie électricité	11 000 euros de moins qu'en 2016
60623	40 000	Alimentation cantine	hausse du nombre de semaines de centre de loisirs
60628	15 000	fournitures Travaux en Régie	dont travaux abri mairie et point fort Yser
60631	2 000	entretien ménager	
60632	5 000	petit matériel	
60636	800	Vêtements de travail	
6064	4 000	fournit. Bureau : papier & matériel	dont flyers, petit esquelbecquois...
6065	6 000	livres, abonnements médiath.	2156 habitants x 2 € + abonnements dont 300 € frais de bureau direction + nouveaux manuels scolaires
6067	7 000	Fournitures scolaires (30€ x 191)	
6068	10 000	petites fournitures	dont CLSH, NAP ET MW
611	12 000	prestation NAP	
6122	10 000	crédit bail informatique NFI	(5 ordinateurs + logiciels) et sauvegarde
6135	900	Locations mobilières	structures pour ALSH dont entretien complet du terrain synthétique cette année
61521	25 000	entretien terrain foot, élagage	
615221...	14 500	entretien Bts, EP, véhicules, matériel	entretien courant
6156	47 000	Maintenance	copieurs mairie, MW ascenseur, médiathèque, fontaine cantine, cloches, divers
616	14 000	Primes d'assurances	
6182	1 000	documentation des services	(élections, état civil)
6184	3 000	formations du personnel	dont CLSH : BAFA: Matthys Dollet, Laurie Vangelder, Arthur Beyaert -BAFD : Hortense Lozano Rios
6188	12 000	Autres frais divers	CLSH : entrées diverses
6226	2 000	Honoraires	
6231	4 000	Annonces et insertions	dont Delta FM et RDL et marchés publics
6232	33 000	Fêtes et cérémonies	dont MW (SACEM, cinéligue, spectacle, expo été, semaine au fil Yser, marché de Noël, brocante...)
6247	8 000	Transports	CLSH
6256	2 000	missions, déplacem. du personnel	
6257	5 000	Réceptions	dont MW (vernissage) + inaugurations + cérémonies 1er mai, cérémonies patriotiques
6261-2	13 000	affranchissement et télécom	
627-281	1 500	Services bancaires et cotis.	dont ANCV, cotis ass. Maires du Nord et des maires ruraux
6288	6 000	Diverses	
6288	6 000	autres participations	AIPI : brigade verte
63512	7 000	Taxes foncières	
<b>chapitre 012 - charges de personnel =</b>			<b>635 150,00</b>
6332-6	4 750	Cotisations organismes sociaux	adhésion CDG, CNFPT
64111	300 000	personnel titulaire	
64131	100 000	Personnel non titulaire	dont CLSH
64168	47 000	Autres emplois d'insertion	(3CUI mois TNC + 1 Contrat d'avenir TC)
6451-3-4	137 000	URSSAF., RETRAITE, ASSEDIC	

6455	10 000	cotis. Assurance du personnel	SMACL	
6456-8	6 000	Cotisations suppl. familial, PLURALYS		
6475-88	500	Médecine du travail, pharmacie, autres		
<b>Chapitre 65 - autres charges =</b>			<b>191 800,00</b>	
6531	50 000	Indemnités des élus		
6532-3-4-5	3 300	Frais, formations, cotisations des élus		
6541	0	créances admises en non valeurs	0 €	
6553	71 000	S.D.I.S. cotisation service incendie		
65736	5 000	C.C.A.S.		
6574	62 000	Subventions aux associations	voir tableau joint	
<b>Chapitre 66 - charges financières =</b>			<b>37 500,00</b>	
66111	36 000	Intérêts des emprunts		
6615 à 668	1 500	intérêts des LT et autres charges	sur ligne de trésorerie	
<b>Chapitre 67- charges exceptionnelles =</b>			<b>1 080,00</b>	
6713	80	Secours et dots		
673	1 000	Titres annulés sur exercices antérieurs		
<b>opérations d'ordre et dépenses imprévues =</b>			<b>92 955,00</b>	
6811	54 000	amortissement du matériel	même somme au compte 28188 Recettes d'investissement	
O22	37 956	dépenses imprévues fonctionnement		
<b>O23</b>		<b>virement vers l'investissement</b>	<b>580 000,00</b>	<b>équilibre le budget et doit au moins être égal au remboursement du capital des emprunts (C/164 Dépenses d'Investissement)</b>
<b>TOTAL fonctionnement RECETTES =1 935 285, 76 €</b>				
<b>Chapitre 013 - atténuation de charges de personnel =</b>			<b>45 000</b>	remb CUI, Contrats d'avenir et SMACL
<b>Chapitre 70 - produits des services =</b>			<b>94 400</b>	
70311/2	1 700	concessions cimetièrè		
70323	4 000	occupation du domaine EDF Télécom		
7062	2 400	services culturels : MW médiathèque		
70632	20 000	services de loisirs (CLSH)	CLSH	
70688	5 000	services sociaux autres	location tables, chaises, emplacements marché Noël et brocante...	
7067	60 000	services scolaires	encaissements cantine sur scolaire + périscolaire + NAP	
<b>Chapitre 73 - impôts et taxes =</b>			<b>852 209</b>	
73111	727 387	contributions directes	sans changement des taux	
73211	63 226	compensation TP	versés par la CCHF	
7323	13 596	FNGIR compensation d'Etat		
7351	45 000	taxe sur l'électricité		
7362	3 000	taxe de séjour	(0,50 €/j/adulte)	
<b>Chapitre 74 - dotations =</b>			<b>401 027</b>	
7411	195 343	dotation forfaitaire	notifiée par l'Etat : 284 935 en 2012, 210 851 en 2016	
74718	16 000	autres	réforme scolaire et frais d'élections	
74121-7	67 275	dotations Etat	dont 36 307 solidarité rurale et 30968 péréquation	
7478	29 000	CAF et MSA	CLSH Périscolaire et NAP	

74833-4-5-8	28 404	compensation TP,TF, TH Etat	
<b>Chapitre 75 - autres produits de gestion =</b>		<b>47 000</b>	
752-8	45 000	loyers et charges des immeubles	loyers et locations (baux commerciaux sur budget annexe)
<b>Chapitre 77 - produits exceptionnels =</b>		<b>50 000</b>	
775	50 000	produits de cession	vente du terrain béguinage
<b>opérations d'ordre : chapitre 72 - travaux en régie =</b>		<b>50 000,00</b>	
<b>excédent N-1 reporté =</b>		<b>395 650,26</b>	
<b>TOTAL Investissement DEPENSES = 1 253 528, 72 €</b>			
<b>Chapitre 20 - immobilisation incorporelles =</b>		<b>0</b>	
202-205	0	immobilisations	
<b>Chapitre 21 - immobilisation corporelles =</b>		<b>281 500</b>	
2111	10 000	terrains nus	achat terrain de loisirs
2112	0	terrains de voirie	
2115	15 000	terrains bâtis	aménagement terrain benne à déchets verts
2116	10 000	cimetière	reprise concessions
21 312	40 000	bâtiments scolaires	clôture et appentis
21 316	20 000	équipement du cimetière	pilastres d'entrée
21318	84 000	autres bâtiments publics	mise aux normes accessibilité église, MW, changement de fenêtres à la salle du FAP, acompte pour salle communale du béguinage
2152	20 000	installations de voirie	changement de luminaires rues V. Depardieu et arbre lyre
21568/78	15 000	matériel et outillage	outillage et signalétique
2161	3 000	œuvre d'art	achat tableaux
21784	8 000	meublier	abri bus
2183	1 500	matériel bureau informatique	ordinateur école
2188	15 000	matériel divers	instruments de musique, outillage...
<b>Chapitre 16 - emprunts et dettes =</b>		<b>492 000</b>	
<b>Chapitre 020 - dépenses imprévues =</b>		<b>20 004</b>	
<b>Chapitre 27 - avances =</b>			
<b>27638</b>	64 383	ZAC	
<b>Chapitre 040 - opérations d'ordre =</b>		<b>69 000</b>	
<b>Chapitre 001 - incorporation du déficit N-1 =</b>		<b>304 921,72</b>	
<b>TOTAL Investissement RECETTES = 1253528,72 €</b>			
<b>Chapitre 10 - fonds divers = 329921,72</b>			
10222	15 000	FCTVA	
1068	304 921,72	excédent de fonctionnement	fonctionnement N-1
10226	10 000	Taxe d'aménagement	
<b>Chapitre 13 - subventions =</b>		<b>239 607</b>	
1321	1 500	Etat	subvention parlementaire achat de tableaux
1321-261	216 197	ETAT DETR	solde école et restaurant scolaire
1323	19 258	Département	solde restaurant scolaire
1328	2 652	SIECF	modernisation éclairage public
<b>Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées =</b>		<b>0,00</b>	
165	0	cautionnement reçu	
<b>Chapitre 27 - autres immobilisations =</b>		<b>50 000 €</b>	

27638	50 000	basculement du budget développement économique
<b>Amortissements - opération d'ordre</b>		
	54 000	amortissement de matériel
<b>Chapitre 021 - virement de la section de fonct. =</b>		<b>580 000,00</b>

**Le Budget unique 2017 est adopté par 18 voix pour et 1 contre (Marc Debeugny)**

Initiatives des élus :

Monsieur le Maire informe le conseil que les dernières barrières seront enlevées sur la place et que le sable ne sera pas balayé car il faut attendre qu'il pleuve.

Rappel des permanences et des consignes pour le bon déroulement de l'élection présidentielle.

Ludovic Vaesken invite le conseil au tournoi de foot de l'U.S.E. du week-end de Pâques.

Richard Delauttre informe le conseil de la participation de 104 personnes au parcours du cœur.

Fin de séance : 22 h 15